

# **CHARTE DE LA VIE DÉMOCRATIQUE DE FONTENAY-SOUS-BOIS**

# *Charte de la vie démocratique de Fontenay-sous-Bois*

Depuis longtemps, la municipalité de Fontenay-sous-Bois a mené des politiques favorisant la participation des citoyen.ne.s à la vie de la commune.

L'équipe municipale élue en mars 2020 souhaite réaffirmer avec force cette volonté en plaçant **la démocratie au cœur de son programme.**

La présente charte expose les grands principes et les moyens qui seront mis en œuvre pour développer la vie démocratique Fontenaysienne. Les nombreux outils présentés dans cette Charte s'articulent les uns avec les autres et s'inscrivent dans un **projet politique global solidaire, écologique et citoyen**. Face aux immenses défis de société auxquels nous faisons face, nous voulons affirmer avec détermination, que c'est par davantage de démocratie que nous parviendrons à les relever, en faisant de la diversité Fontenaysienne le socle d'une **ville solidaire et résiliente**.

Le Maire et l'ensemble de l'équipe municipale sont élus au suffrage universel, qui leur confère une légitimité démocratique et une responsabilité dans la gestion de la ville, dans l'intérêt général et dans le cadre de leurs engagements électoraux. Pour autant nous pensons que la démocratie représentative doit permettre le développement d'une **démocratie plus participative**. La présente Charte regroupe trois grands axes : **le lien entre les habitant.e.s et la municipalité, les instances de démocratie et les modes de participation à la vie communale**. Le contenu de ce document n'est pas gravé dans le marbre, il a vocation à être "vivant" et donc à évoluer au fil du temps. Une commission de la vie démocratique sera installée dès début 2021 afin de permettre aux citoyen.ne.s volontaires de participer à la mise en œuvre des politiques démocratiques de Fontenay-sous-Bois.

## **Pour un lien renforcé entre les habitant.e.s et la municipalité**

### **Une équipe municipale au plus près des citoyen.ne.s**

Le conseil municipal de Fontenay-sous-Bois est composé de 45 élu.e.s, 36 élu.e.s composent la majorité municipale et 9 sont dans l'opposition. L'ensemble des appartiances à des groupes ou des mouvements politiques sont disponibles sur le site de la ville. Le Conseil municipal se réunit une fois par mois et, sauf situation de crise, est ouvert au public. Les séances du Conseil municipal sont diffusées en direct sur le site de la ville. La vidéo et les comptes rendus de décision restent disponibles en permanence sur le site. À certaines occasions, le Maire a la possibilité de suspendre la séance du Conseil municipal pour permettre l'expression des citoyen.ne.s devant les élu.e.s sur un sujet précis et sur demande préalable.

L'équipe municipale s'engage à être à l'écoute et accessible à l'ensemble des Fontenaysien.ne.s. Il est possible de prendre contact par courrier, par mail ou sur demande de rendez-vous avec un.e conseiller.ère municipal.e ou un.e adjoint.e au Maire.

### **Le partage de l'information auprès des habitant.e.s : clés de voûte de la démocratie**

Les habitant.e.s disposent de diverses sources d'information sur la vie de la commune et les projets de la ville. Le journal municipal, bi-mensuel, relate la vie de la commune. Chaque groupe politique représenté au Conseil municipal y dispose d'un espace pour y tenir une tribune. Le site Internet de la ville est une source importante et immédiate d'informations disponibles. Il est un outil essentiel de transparence. Il diffuse en particulier les Conseils municipaux en vidéo, les comptes rendus et les documents relatifs aux décisions prises et aux projets de la ville.

On y trouve entre autres des pages dédiées à chaque Conseil de quartier. Des réunions publiques d'information sont régulièrement organisées, notamment pour la présentation des projets de ville et du budget annuel.

L'affichage, les guides municipaux, les programmes des équipements, les flyers et invitations aux événements complètent ce dispositif d'information. De nombreuses informations sont également partagées via les réseaux sociaux : publications, liens vers le site de la ville et vidéos d'information.

### **Un service public local pour toutes et tous**

Le service public local est au service de tous et toutes les Fontenaysien.ne.s. Sous la responsabilité des élu.e.s, il exerce ses missions dans le cadre des législations et des engagements de l'équipe municipale. Les agent.e.s territoriaux.ales sont au service de la population et ils/elles sont formé.e.s à accueillir avec respect et attention. Les services publics gèrent avec la meilleure efficacité les moyens humains et budgétaires qui sont alloués. Le service public municipal, acteur essentiel de la vie démocratique locale, est le garant de l'égalité entre tous et toutes les citoyen.ne.s. Les services de la ville entretiennent un dialogue régulier avec les habitant.e.s.

Le programme de la liste « Vivre Fontenay » pour le mandat 2020 - 2026 est composé de 200 engagements. La réalisation et le suivi est confié à un service de l'administration et se concrétise par des rapports d'étapes au cours du mandat. Ces rapports seront largement diffusés sur le site de la ville, dans le journal et lors de réunions publiques.

## **Le portail citoyen : une plateforme numérique pour développer la démocratie locale**

Le portail citoyen est un outil numérique avec de nombreuses fonctionnalités. En plus de permettre la gestion des dossiers administratifs, il donne l'opportunité aux usager.e.s de signaler des incidents et dysfonctionnements (encombrants, graffiti, éclairage, etc) pour permettre l'intervention des services de la Ville. L'équipe municipale souhaite développer encore davantage cet outil en proposant des cartes interactives des initiatives municipales, associatives et citoyennes de la Ville. De permettre le dépôt d'idées ou de projets de quartier. D'accéder aux ordres du jour et comptes rendus des différentes instances démocratiques (Commissions, conseils de quartier, réunions publiques, etc) Enfin la plateforme « Entre nous », qui propose des échanges de services entre habitant.e.s sera davantage développée pour permettre une utilisation simple et pour le grand nombre.

## **Le droit de pétition : Pour une expression citoyenne**

Le droit de pétition permet aux habitant.e.s de proposer des projets locaux. Si le seuil est atteint, cette pétition devra être inscrite par le maire à l'ordre du jour du conseil municipal dans un délai de six mois. Le Conseil municipal examinera une question par séance au maximum. Pour être recevables, ces questions doivent être compatibles avec le préambule de la Constitution française, la Convention européenne de Droits de l'Homme et des libertés fondamentales et avec les lois en vigueur.

Si la question ne relève pas de la compétence communale, elle sera examinée en tant que vœu, en séance du Conseil municipal, puis transmise à l'autorité compétente. Pour être recevable, la pétition devra comporter, pour chaque pétitionnaire, le nom, le prénom, la date de naissance, ainsi que l'adresse de résidence. Le modèle de document à compléter, pour recenser les pétitionnaires, sera à télécharger sur le site de la Ville ou à retirer à l'accueil de l'Hôtel de Ville.

Le seuil pour valider une pétition était au précédent mandat de 3500 signatures. Afin de rendre plus accessible l'expression des citoyen.ne.s, ce seuil est fortement baissé à 1% de la population Fontenaysienne soit 530 signataires. Enfin, pour permettre encore davantage l'expression d'un plus grand nombre le droit de pétition sera accessible à tous et toutes les habitant.e.s de plus de 15 ans, inscrit.e.s ou non-inscrit.e.s sur les listes électorales.

## **Le référendum décisionnaire local : Démocratisons les grands choix politiques**

La Ville peut être amenée à organiser des référendums locaux permettant à la population de s'exprimer par vote sur une question précise relevant de la compétence de la municipalité. Ce type de référendum est inscrit dans la loi et exige, pour être adopté, une participation d'un minimum de 50% des inscrit.e.s sur listes électorales. Ce taux étant fortement élevé, l'équipe municipale s'engage à prendre acte d'un tel référendum si ce dernier atteint 33 % de participation. Ce référendum sera ouvert à l'ensemble de la population Fontenaysienne de plus de 15 ans inscrite ou non sur les listes électorales.

## **Le référendum d'initiative Fontenaysienne : Pour aller encore plus loin**

Le référendum d'initiative Fontenaysienne donne la possibilité aux habitant.e.s de mettre en place un référendum d'initiative local. Si le droit de pétition atteint le seuil de 10% de la population soit 5300 signataires alors la proposition est soumise à un référendum d'initiative local (voir ci-dessus). Tout comme le référendum décisionnaire local, ce dernier sera ouvert à l'ensemble de la population Fontenaysienne de plus de 15 ans inscrite ou non sur les listes électorales.

## **Pour des instances démocratiques de proximité, plurielles et participatives**

### **Les conseils de quartiers : Repensons la démocratie de proximité**

Les conseils de quartier ont pour objectif de favoriser la participation citoyenne en associant les habitant.e.s volontaires à une gestion plus transversale de la municipalité. Dans chaque Conseil de quartier, les habitant.e.s sont informé.e.s et consulté.e.s. Ils/elles peuvent s'exprimer, échanger et participer aux décisions qui concernent leur quartier. Ils/elles peuvent poser leurs questions, interpeller les élu.e.s, échanger avec d'autres habitant.e.s ou des responsables des services de la ville. La charte des Conseils de quartiers, disponible sur le site de la ville, explique en détail leur fonctionnement actuel.

L'ambition pour les années à venir sera de renforcer cette démocratie de proximité en travaillant avec les Conseils de quartiers à de nouveaux modes d'organisation et de fonctionnement. En étroite collaboration avec les habitant.e.s il sera proposé dès 2021 :

- Travailler à la représentativité des Conseils de quartier en associant l'ensemble des acteurs.rices du quartier (associations locales, commerçants, parents d'élèves, conseils d'usagers, services publics, etc)
- Redéfinir la cartographie des quartiers afin de correspondre au mieux au quotidien des habitant.e.s et ainsi de répondre le plus efficacement aux attentes et besoins de la vie locale.
- Repenser la place des élu.e.s. Il est essentiel que chaque quartier ait au moins un.e élu.e de référence. Pour autant il sera possible d'inviter d'autres élu.e.s en fonction de la thématique de la rencontre.
- Inclure les conseils de quartiers dans la démarche globale de participation démocratique (concertations, commissions, budget participatif etc.)

### **Les commissions municipales : Favoriser l'intelligence collective**

Les commissions municipales ont pour objectifs de présenter, d'échanger et de débattre de la conduite des politiques publiques dans les grands domaines de l'action publique. Elles sont composées d'élu.e.s et de responsables des services concerné.e.s. Chaque commission est présidée par un.e élu.e de la majorité municipale en fonction de sa délégation. Ce/cette dernier.ère définit le fonctionnement de la commission qu'il/elle préside. Elles sont ouvertes aux habitant.e.s et se réunissent au minimum une fois par an. Voici la liste des commissions qui seront pérennisées ou lancées en 2021:

- sports
- forains
- ondes
- bâti
- droits des femmes
- vie démocratique
- culture
- santé
- éducation
- lutte contre les discriminations et pour l'égalité
- projet alimentaire de territoire
- projets urbains, espaces publics et mobilités
- biodiversité, espaces vert et place de l'animal
- jeunesse
- politique de la Ville
- accessibilité

Les habitant.e.s seront informé.e.s de la date, de l'ordre du jour et des comptes rendus des commissions via le site internet de la Ville ou le journal municipal.

## **L'Assemblée Fontenay 2050: Co-construisons l'avenir**

Les enjeux écologiques auxquels nous faisons face questionnent nos modes d'intervention habituels et nos cadres institutionnels classiques. L'articulation des enjeux écologiques, sociaux et démocratiques nécessite d'inventer et d'expérimenter de nouveaux dispositifs d'organisation et de décision collective, d'arbitrage des projets susceptibles d'engendrer des conséquences irréversibles sur la nature et les générations futures.

L'Assemblée Fontenay 2050 du temps long répondra à un double objectif : une responsabilité de suivi, afin de vérifier que les politiques menées par la municipalité soient en cohérence avec les grands enjeux écologiques, sociaux et démocratiques. Ainsi qu'une capacité à formuler des propositions de long terme à soumettre au conseil municipal.

Cette Assemblée sera composée de citoyen.ne.s tiré.e.s au sort et/ou de volontaires, d'élu.e.s du conseil municipal, des représentant.e.s associatif.ve.s, d'acteur.rice.s du secteur marchand local, ainsi que des expert.e.s de ces enjeux. L'organisation et le fonctionnement de l'Assemblée seront définis par un règlement intérieur spécifique.

## **Le tissu associatif : pour une démocratie vivante et plurielle**

Les associations contribuent au vivre ensemble à Fontenay-sous-Bois. Elles agissent selon leur statut et en toute indépendance. Elles participent de la vie démocratique de notre ville. La municipalité soutient et encourage cette très riche vie associative Fontenaysienne. Elle accorde des aides financières, matérielles et d'accompagnement, elle met à disposition des équipements publics et invite régulièrement les associations et leurs membres à participer aux initiatives locales.

La municipalité souhaite soutenir les associations dans l'organisation d'un forum permettant la mise en réseau des expériences, des savoirs et des moyens et favorisant la mise en relation entre associations, collectifs de citoyen.ne.s et de pouvoirs publics.

## **Les comités d'usager.ère.s : inventons ensemble les services publics que nous voulons**

Un comité d'usager.ère.s est une instance démocratique composé d'habitant.e.s ayant recours à un service proposé par la municipalité. Cette instance permet d'associer usager.ère.s et agent.e.s de la Ville pour réfléchir et co-construire une programmation, un projet et/ou un fonctionnement de l'équipement public ou du service public rattaché. Le but sera de développer davantage ces comités d'usager.ère.s dans différentes structures de la Ville et notamment les structures accueillant le public des jeunes et des retraité.e.s, afin de favoriser l'émergence d'une démocratie intergénérationnelle, qui se déploie à la rencontre des citoyen.ne.s.

## **Pour une participation citoyenne diversifiée, accessible et innovante**

### **L'association des habitant.e.s aux projets de la ville : construisons du commun**

La volonté est d'associer davantage les habitant.e.s pour rendre la prise de décision publique plus transparente et plus démocratique. A la différence des commissions thématiques, les concertations concernent des projets d'urbanisme ou des projets d'équipements plus spécifiques et plus concrets sur le territoire. Ces concertations pourront être réalisées de manière décentralisée à travers des balades urbaines, des réunions d'information, des ateliers de co-construction, etc.

Elles sont évidemment ouvertes à l'ensemble des citoyen.ne.s, elles seront largement communiquées et un suivi des avancées sera accessible tout au long du projet. Dans certains cas des expérimentations seront mises en œuvre avant de pérenniser ou non tel ou tel projet. Les concertations se feront en présence de services de la Ville, de partenaires économiques et d'élu.e.s.

### **Le budget participatif : Des projets construits et choisis par les habitant.e.s**

Le budget participatif est un processus de démocratie participative dans lequel des citoyen.ne.s peuvent affecter une partie du budget de leur collectivité dans des projets d'investissement.

La première édition Fontenaysienne sera lancée dès 2021 puis réitérée tous les deux ans afin d'expérimenter différentes méthodes de mise en œuvre. Pourront être proposés : des projets sur l'ensemble de la ville, par quartiers ou groupement de quartiers. L'enveloppe budgétaire attribuée dépendra du nombre d'habitant.e.s concerné.e.s et elle se verra augmenter à chaque édition. Une fois l'étude de faisabilité réalisée, ce sera aux citoyen.ne.s de voter pour les projets de leur choix. Un règlement spécifique au budget participatif sera réalisé en 2021.

### **L'université populaire : L'éducation populaire au service de la démocratie**

En 2015 la Ville a décidé la création d'une Université Populaire de Fontenay-sous-Bois dont le but est le partage et la diffusion de savoirs contribuant à la vie, en bonne intelligence dans la Ville et dans le monde. L'université populaire est pilotée par un Conseil d'orientation composé de citoyen.ne.s de la Ville qui reste ouvert à tout.e nouveau.ele volontaire. En invitant des personnalités, l'université populaire propose habituellement une dizaine d'événements chaque année, elle propose également des approches diversifiées, tel que des projections de films, des débats contradictoires, des débats mouvants etc.

L'objectif sera de continuer à développer l'université populaire en proposant de nouvelles thématiques et de nouvelles approches.

### **La mobilisation citoyenne : Un rapport de force pour une démocratie vivante.**

Fermeture de classe, implantation d'antennes téléphoniques, transports en commun, besoins en services publics, lutte contre les discriminations et pour l'égalité des droits... Les combats pour améliorer nos vies sont nombreux et quotidiens. Le rapport de force politique, économique et social est présent dans tous les pans de notre société. C'est souvent par des mobilisations citoyennes importantes que nous parvenons à obtenir gain de cause. L'équipe municipale s'engage à se mobiliser avec vous pour des causes allant dans le sens de l'intérêt général, dans les valeurs de solidarité, d'écologie et de démocratie que nous revendiquons et continuerons sans cesse à défendre.